



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

5 AVENUE ARISTIDE BRIAND  
83270 SAINT-CYR-SUR-MER

TELEPHONE : 04 94 26 28 18

TELECOPIE : 04 94 88 70 46

COURRIEL : t083004@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Fabrice BITTAN

Téléphone : 04.94.26.79.50

Mél. : fabrice,bittan@dgfip.finances.gouv.fr

Saint-Cyr-sur-Mer, le 7 mars 2019

Monsieur le Maire de Bandol

Mairie de Bandol  
Allée Jean Moulin  
83150 BANDOL

**OBJET** : valorisation des comptes de gestion 2018 de la ville de Bandol

Monsieur le maire

Vous trouverez en pièce jointe les documents de valorisation du compte de gestion, pour l'ensemble de vos collectivités. Ces documents permettent de dégager les principaux agrégats d'analyse sur la situation de votre commune. Pour plus de commodité de lecture, les chiffres du présent commentaire, seront, la plupart du temps, arrondis. La *période* s'entend de 2014 à 2018.

Le budget principal:

L'analyse de la gestion.

Les charges budgétaires de l'année se situent aux alentours de 19,6 millions. Sous l'angle comptable<sup>1</sup>, elles s'établissent, à 18;27 M° en décroissance depuis 2014. Ainsi les charges réelles de fonctionnement décroissent de 3 % (500 000 €) sur une année, mais de 13 % sur la période.

Dans le détail, les charges de personnel diminuent dans les mêmes proportions que l'ensemble, passant de 1289 € à 1211 €/habitant. Mais ce sont surtout les subventions versées qui diminuent de manière la plus sensible (- 37%) tandis que les charges de gestion courante après avoir connu une baisse continue, repartent légèrement à la hausse en 2018 (+ 9% tout de même sur le poste «achats »).

Globalement, et à des degrés divers (v page 3) tous les postes de charges restent supérieurs aux communes de la strate, même s'il faut tenir compte du surclassement démographique<sup>2</sup>. L'écart reste notamment important sur les charges de personnel ( mais il se réduit), ou les charges générales.

1 Dans le cadre de l'analyse, la présentation des charges diffèrent de la présentation budgétaire où les atténuations de produits (014) atténuations de charges (013) sont déduites. La vision comptable sera toujours préférée à la vision budgétaire car plus conforme aux normes standards (IFRS)

2 Le département compte cependant plusieurs autres communes surclassées.

S'agissant des recettes , elles s'établissent à 21,8 M<sup>°</sup>, en hausse de 300 000 euros par rapport à l'an dernier. Si l'on s'en tient aux recettes réelles, elles stagnent (+ 0,6%) à hauteur de 21, 55 M<sup>°</sup>.

La DGF chute de 10 % tandis que les autres dotations se tassent, si bien que l'ensemble décroît de 5,6%, soit 90 000 € environ.

Les ressources fiscales diminuent nettement (- 500 000 euros), notamment du fait de la la fiscalité reversée ( stagnation des attributions de compensation en recette et du FPIC en dépense, en revanche les prélèvement SRU/FNAP augmentent sensiblement), les impôts locaux étant pratiquement stables (+ 1,2%), puisque seules les bases nominales augmentent sous l'effet du coefficient de revalorisation (on observe même une légère érosion des bases physiques), les taux, restant inchangés. A noter, l'importance des abattements facultatifs votés sur la TH ( 3,66 M<sup>°</sup> €) et qui pourraient, le cas échéant, constituer une marge de manoeuvre.

Enfin, le poste des « autres impôts et taxes » perd 200 000 €, notamment du fait d'une baisse des droits de place, alors que les variations des autres taxes s'équilibrent.

Le poids global des ressources fiscales/ habitant diminue sensiblement par rapport à l'an dernier ( 2099 €/habitant contre 2223) et passe ainsi au -dessous du double des communes de la strate (1080).

Ce sont les autres produits réels qui enregistrent une très forte poussée ( +35 % , soit 700 000 euros pour s'établir à 2,7 M<sup>°</sup>) et qui compensent la décroissance des postes de recettes traditionnels, sous l'effet d'une hausse du produit des concessions (?), des droits de stationnement ou des recettes exceptionnelles (reprise des résultats en sur-excédent de l'assainissement).

Conséquence de la stabilisation des recettes et de la diminution des charges, la commune présente un résultat net de 3,5 M<sup>°</sup> €, ce qui lui permet de dégager une capacité d'autofinancement brute de 3,7 M<sup>°</sup> €, la plus importante depuis 2014.

### Analyse de la structure

En effet, la capacité d'autofinancement permet de financer à elle seule l'ensemble des investissements, de rembourser l'annuité d'emprunt (433 000 €) et même, d'alimenter pour partie le fonds de roulement.

En 2018, on enregistre une hausse sensible des investissements directs (+ 22%) ainsi qu'une explosion des subventions d'investissement (participation aux opérations de logements social, aménagement d'un carrefour), qui passe d'un montant marginal en 2017 à 690 000 € en 2018.

Le fonds de roulement (FR), qui représente l'excédent dégagé par le haut de bilan, présente une croissance spectaculaire sur la période. Par rapport à l'an dernier, il varie de 1,44 M<sup>°</sup> pour s'établir à 7,86 M<sup>°</sup> d'euros. Il est un indicateur de la santé structurelle de la collectivité. En effet, il représente 161 jours de charges réelles, (40 jours de plus que l'an dernier et plus de 2 fois la moyenne départementale).

---

3 Même observation que pour les charges, les recettes comptables s'entendent déduites des chapitres 013 et 014. Les produits budgétaires sont bien de 23,2 M<sup>°</sup>

Le besoin en fonds de roulement (BFR) qui exprime la trésorerie consommée ou dégagée par l'activité, représente ici une ressource en fonds de roulement de 6,5 M° en raison essentiellement d'un apport du même montant en provenance des budgets annexes<sup>4</sup>, la part des décalages entre le paiement des dépenses (le délai global de paiement est de 17 jours, soit 3 de moins que l'an dernier) et l'encaissement des recettes ( le taux de recouvrement est de 99,64%) étant pratiquement neutre.

Résultat des 2 agrégats précédents, la ville dégage une trésorerie nette de 14,3 M° d'euros qui progresse dans les mêmes proportions que le fonds de roulement. D'un point de vue dynamique, son niveau le plus bas se situe en mai à hauteur de 11 M°, mais se situe assez rarement sous la barre des 12 M°.

Enfin, la commune n'a pas contracté d'emprunt en 2018 et poursuit ainsi son désendettement, le stock de dette se situant à 6,4M° d'euros. Son niveau s'apprécie au regard de sa capacité d'autofinancement. Situé à 1,80<sup>5</sup> le ratio se compare très favorablement au niveau départemental (3,18) ou national (4,36). Le ratio d'endettement (dettes / produits CAF), très proche, utilisé dans le cadre du réseau d'alerte s'affiche à 0,31 (le seuil d'alerte est de 1). Il tangeante le 1<sup>er</sup> décile, c'est-à-dire les 10 % de communes les moins endettées de France.

### Aperçu rapide des comptes consolidés

Sans entrer dans le détail, l'ensemble des budgets annexes représente environ 7 % du total consolidé en fonctionnement. Il dégage une capacité d'autofinancement brut de 1,1 M°, améliorant ainsi celle de la commune, qui passe de 3,7 M° à 4, 8 M° pour le brut (dont 10 % pour le port) et de 3,2 M° à 4 M° pour l'épargne nette.

Les budgets annexes représentent 14 % des dépenses d'équipement ( dont 500 000 € pour les seuls parkings) et 40 % de l'endettement de la commune (avec une part prépondérante pour l'assainissement). A noter que le désendettement concerne également l'ensemble consolidé, même si le ratio d'endettement se dégrade légèrement, de 0,31 à 0,48.

En conclusion, au regard des éléments proposés par le module de valorisation du compte de gestion, les principaux agrégats financiers de la ville de Bandol apparaissent globalement positifs : la commune a diminué ses dépenses afin de pouvoir compenser la stabilisation des recettes liée notamment à un tassement de la fiscalité reversée. Sans toucher aux taux de fiscalité, elle a pu dégager une épargne nette suffisante pour autofinancer complètement ses investissements, poursuivant ainsi son désendettement, et même alimenter son fonds de roulement.

---

4 Cet apport se manifeste comptablement par des comptes de liaison, les budgets annexes n'ayant pas de compte 515, mais il s'agit bien d'un excédent de trésorerie dégagée par lesdits budgets.

5 C'est dire qu'il faudrait, toutes choses égales par ailleurs, 1 ans et 11 mois de CAF pour solder intégralement l'emprunt.

Je me tiens à votre disposition pour une étude plus affinée ou, le cas échéant, une présentation orale et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

L'Administrateur des Finances publiques adjoint,



Fabrice BITTAN

Responsable du Centre des Finances publiques